



## AGENDA

### Atelier multi-CC sur le règlement de contrôle révisé

Mercredi 05 février 2025

Centre Albert-Borschette, AB-4B (RUE FROISSART 36), Bruxelles

Session horizontale avec accès à distance (FR, DE, EN, IT, ES, PT)	
08h30 – 08h40	1 Bienvenue et présentations – Emiel Brouckaert, président du CC EOS
08h40 – 09h10	2 Présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du règlement de contrôle - Marta Moren-Abat, DG MARE
09h10 – 10h00	3 Sujets de discussion <ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier les rôles et les responsabilités : Qui fait quoi ?</li><li>• Surveillance électronique à distance (REM) : Définir les critères d'identification des navires "à haut risque".<ul style="list-style-type: none"><li>○ Les CC doivent donner leur avis s'il y en a.</li><li>○ Spécifier les exigences techniques standardisées, les besoins de maintenance des équipements et les coûts associés.</li><li>○ Établir des lignes directrices sur l'utilisation, la propriété et les protocoles de transmission des données.</li></ul></li></ul>



Cofinancé par la  
Union  
européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales  
septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Irlande

Tel : +353 1 2144 143  
Courriel : info@nwwac.ie  
Web : www.nwwac.org  
Co. Reg. No : 403877

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Clarifier la responsabilité en cas d'erreurs de transmission par rapport à la responsabilité du pêcheur.</li> <li>○ Traiter des approches de surveillance pour les navires ne relevant pas du champ d'application obligatoire de la vidéosurveillance, ainsi que pour les navires de pays tiers pêchant dans les eaux de l'Union européenne.</li> <li>● Soumission des carnets de route électroniques : Établir des exigences pour remplir et soumettre les carnets de route électroniques afin de garantir l'exactitude et la conformité. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Brève introduction de COMM</li> </ul> </li> <li>● Harmonisation du contrôle et de la mise en œuvre : Normaliser les activités de contrôle, le système de points et les sanctions dans les États membres afin d'assurer une application cohérente. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</li> </ul> </li> </ul>
<b>10h00 – 10h15</b>	<b>Pause café</b>
<b>Session du CC EOS/PeIAC/NSAC/BSAC - en personne uniquement (EN-FR-ES)</b> Président : Patrick Murphy, président du groupe de discussion sur le contrôle du CC EOS	
<b>10h15 – 12h30</b>	<p><b>1 Surveillance électronique à distance</b></p> <p>a. Examiner les normes de l'UE par rapport aux exigences des pays tiers, en particulier entre le Royaume-Uni et l'Écosse.</p> <hr/> <p><b>2 Systèmes de surveillance des navires (VMS) pour les petits navires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● COMM pour faire une brève introduction et rappeler les obligations de la CR</li> <li>● Retour d'information des CC, le cas échéant</li> </ul> <p>a. Examiner les coûts et rechercher des solutions abordables pour les petits exploitants.</p> <p>b. Clarifier la responsabilité en cas d'erreurs de transmission par rapport à la responsabilité du pêcheur.</p> <p>c. Proposer un système commun aux États membres (EM) pour une mise en œuvre rationalisée du VMS.</p> <hr/> <p><b>3 Procédures de pesée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La Commission fera une brève introduction</li> <li>● Retour d'information des CC, le cas échéant</li> </ul>



Cofinancé par la  
Union  
européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales  
septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Irlande

**Tel :** +353 1 2144 143  
**Courriel :** info@nwwac.ie  
**Web :** www.nwwac.org  
**Co. Reg. No :** 403877

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Clarifier et normaliser les procédures de pesée dans les différentes pêcheries afin de maintenir la cohérence.</li> <li>2. Faisabilité des procédures d'échantillonnage pour le pesage au débarquement des produits de la pêche triés qui ont déjà été pesés à bord</li> </ol>
	<p><b>4</b> Examiner le caractère pratique des exigences actuelles en matière de marge de tolérance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• COMM pour rappeler brièvement le CR révisé sur l'article 14 (MoT)</li> <li>• Les CC doivent donner leur avis s'il y en a.</li> </ul>
	<p><b>5</b> Revoir les exigences actuelles pour qu'un port soit inscrit sur la liste des ports désignés afin de bénéficier d'une dérogation aux règles de marge ou de tolérance. Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</p>
	<p><b>6</b> Contrôle de la puissance du moteur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Définir les spécifications techniques, les besoins en équipement et en maintenance et les coûts associés.</li> <li>b. Définir les critères d'identification des navires "à haut risque".</li> <li>c. Fournir des conseils clairs sur la mise en œuvre et la conformité.</li> </ol> <p>Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</p>
	<p><b>7</b> Utilisation et possibilités de l'EMFAF et d'autres possibilités de financement, le cas échéant.</p>

### **Session du LDAC (EN)**

Président : Julien Daudu, Président du LDAC groupe de travail 5 (sujets horizontaux)

<b>12h30 – 13h00</b>	<p><b>1</b> Notification préalable des débarquements dans les pays tiers (liste des ports désignés).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</li> </ul>
	<p><b>2</b> Navires de pêche autres que les navires accessoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</li> </ul>



Cofinancé par la  
Union  
européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales  
septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Irlande

**Tel :** +353 1 2144 143  
**Courriel :** info@nwwac.ie  
**Web :** www.nwwac.org  
**Co. Reg. No :** 403877

	<p><b>3</b> Transbordements en dehors des eaux de l'UE et dans des ports non européens</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</li></ul>
	<p><b>4</b> Dérogation de 20pc de la marge de tolérance (MoT) pour les flottes de senneurs à senne coulissante de thon tropical de l'UE dans les ports de pêche des pays tiers.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les CC doivent donner leur avis, le cas échéant</li></ul>



Cofinancé par la  
Union  
européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales  
septentrionales  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Irlande

**Tel :** +353 1 2144 143  
**Courriel :** info@nwwac.ie  
**Web :** www.nwwac.org  
**Co. Reg. No :** 403877